

SEANCE DU 8 AOUT 2011, 20H30

Etaient présents : MM. LAURENS, LAMESLE, CABROL, ALRAN-REY, BANDET, DELPECH, BIZOUARD, MOUSSA, TERRAL, GRANIER, RAULHAC, ALBERICI,
Excusés : ALBERT, BIBAL, CAYRAC, LAFON, JULIEN, BONTON, MOUYSSET,

Céline DELPECH a été nommée secrétaire de séance

Approbation de la séance précédente : les délibérations composant le procès verbal de la séance du 21 juillet 2011 ont été adoptées à l'unanimité des membres présents au conseil municipal.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DU COURT EXTERIEUR DE TENNIS et REFECTION PARTIELLE DE LA CLOTURE

Monsieur LAMESLE informe le conseil municipal que suite à l'ouverture des plis lors de la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 3 aout 2011 pour les travaux de réfection du court extérieur de tennis et la réfection partielle de la clôture, il a été étudié les propositions de devis suivantes :

-Société ENVIROSPORT : 67 346.64 € TTC
-SARL S.P.T.M. : 49 223.53 € TTC
-Société TENNIS CHEM INDUSTRIES : 48 020.30 € TTC

Après concertation, la commission d'appel d'offres a choisi la société TENNIS CHEM INDUSTRIES qui propose un devis pour un sol en enrobé à chaud avec finition résine pour un montant de 40 449.62 € TTC et un devis pour la réfection partielle de la clôture pour un montant de 7 570.68 € TTC.

Le conseil municipal approuve ce choix à l'unanimité des présents et charge Madame le Maire de signer l'acte d'engagement. Il est également nécessaire d'informer par courrier les entreprises non retenues.

DOSSIER CIMETIERE : point sur les négociations

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a besoin pour l'extension du cimetière de 2 660 m² situés sur la parcelle AI 53, jouxtant le cimetière actuel, et qui appartiennent à la famille Rolland. La négociation avec la famille Rolland pourrait être :

- *Soit l'achat de cette surface au prix des Domaines (7.99 €/m², arrondis à 8 €/m²) : une somme de 21 280 €*
- *Soit l'échange de ces 2 660 m² contre la parcelle AN1, d'une surface de 16 288 m² et une somme de 5 000 €.*

La somme de 5 000 € correspond à la différence de prix entre la parcelle nécessaire à l'extension du cimetière, et le prix d'achat de la parcelle AN1, acquise il y a deux ans pour la somme de 16 000 €. Cette somme constituerait une participation au dessouchage qui avait été évoqué par la famille Rolland lors de la dernière rencontre.

Cette deuxième proposition semble particulièrement équitable, au vu des travaux qui ont déjà été faits pour nettoyer la parcelle AN1, mais également au vu de la différence considérable de surface entre les deux terrains.

Madame le Maire rappelle l'urgence d'une décision, sachant toutefois que la Préfecture a entamé une procédure de Déclaration d'Utilité Publique en vue d'une expropriation au cas où les négociations n'aboutiraient pas.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les propositions de madame le maire, et la charge de les communiquer à la famille Rolland.

RENTREE 2011/2012 : nouveau contrat pour l'entretien des classes et le service à la cantine - besoin occasionnel

Monsieur GRANIER explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de créer un nouveau contrat de 20h pour la rentrée 2011/2012 afin d'assurer l'entretien de deux classes et le service à la cantine.

Le besoin est identifié jusqu'à fin décembre 2011 en attendant que la commune reprenne la gestion de la cantine, gérée actuellement par l'association des Parents d'élèves à compter du 1^{er} janvier 2012.

Le conseil municipal valide à l'unanimité des présents la création d'un nouveau contrat pour la rentrée 2011/2012.